

Droit de réponse

Rapport définitif de contrôle n° 2015-019

**Comité interprofessionnel du Logement
LOGEHAB**

Châlon-sur-Saône (71)

REÇU LE
06 JAN 2017
RD2015-019-DQMS

ANCOLS
Monsieur P. MARTIN-GOUSSET
Directeur Général
1 rue du Général Leclerc
92800 PUTEAUX

Vos Réf : RD2015-019/DQMS
Nos Réf : HF

Chalon sur Saône,
le 31 décembre 2016

Monsieur le Directeur Général,

Pour faire suite à notre courrier du 10 octobre 2016, vous trouverez ci-joint l'extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 décembre 2016, dans lequel il est relaté la délibération sur la validation du rapport définitif du contrôle de Logéhab.

Nous vous souhaitons bonne réception du présent document et restons à votre disposition pour toutes questions complémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sentiments distingués.

André BEYRAND
Président



LOGEHAB

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 73 Grande Rue Saint Cosme – 71100 Chalon sur Saône

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 13 Décembre à 14h00, les membres du Conseil d'Administration de LOGEHAB se sont réunis dans les locaux de LOGEHAB à CHALON SUR SAONE (71) – 73 Grande rue St Cosme, sur convocation régulière du Président.

SONT PRESENTS – COLLEGE ADMINISTRATEURS MEMBRES DE DROIT :

MM	Hervé CARRUSCA	Administrateur titulaire, membre de droit FO
	Roland COGNARD	Administrateur titulaire, membre de droit CFE CGC
	Patrice LHERBIER	Administrateur titulaire, membre de droit CGT
	Emile SUCROT	Administrateur suppléant, membre de droit CFTC
	Fabrice MARTINERIE	Administrateur titulaire, membre de droit CFDT
	André BEYRAND	Administrateur titulaire, membre de droit MEDEF
	Bernard MACHAVOINE	Administrateur titulaire, membre de droit MEDEF
Mme	Jeanne SURDEL	Administrateur titulaire, membre de droit CGPME

SONT PRESENTS – COMITE CONSULTATIF MEMBRES ELUS :

M	Gérard PERNETTE	Représentant l'entreprise A.I.A.D
---	-----------------	-----------------------------------

SONT REPRESENTES :

Mme	Julie MOISE	Administrateur titulaire, membre de droit MEDEF qui donne pouvoir à André BEYRAND
MM	Daniel CORMIER	Administrateur titulaire, membre de droit MEDEF qui donne pouvoir à Bernard MACHAVOINE
	Loïc BOUFFARD	Représentant l'entreprise AUVERGNE HABITAT qui donne pouvoir à Gérard PERNETTE

SONT ABSENTS ET EXCUSES :

MM	Patrice DI ILIO	Représentant l'entreprise AREVA NP
	Emmanuel VINATIER	Représentant l'entreprise FMC TECHNOLOGIES
	Charles FIESSINGER	Représentant l'entreprise Manufacture MICHELIN

ASSISTENT EGALEMENT A LA RÉUNION :

MM	Philippe LEROY	Directeur Général
	Emmanuel CROUZIER	Directeur Général Délégué
Mme	Hélène FERREIRA	Secrétaire Générale

Le conseil est présidé par Monsieur André BEYRAND en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, et Monsieur Philippe LEROY assure les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président constate, au vu du registre de présence, que le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 Octobre 2016
- 2- Environnement Action Logement
- 3- Retour sur le Comité des Nominations et Rémunérations
- 4- Rapport ANCOLS
- 5- Questions diverses

4- RAPPORT ANCOLS

Le Président passe la parole à Philippe LEROY.

Philippe LEROY précise que chaque Administrateur a reçu une copie du rapport définitif de l'ANCOLS et du courrier de l'organe de contrôle.

Pour mémoire, le rapport provisoire ainsi que les réponses apportées par LOGEHAB ont été présentés aux Administrateurs lors du Conseil d'Administration de juin 2016. Or, toutes les réponses présentées lors de ce Conseil et apportées par LOGEHAB n'ont pas été prises en compte par l'ANCOLS.

Le Président propose de passer au vote.

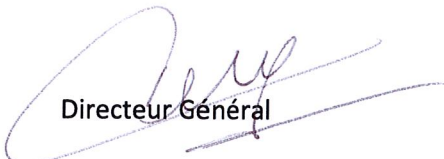
Avis du collège consultatif : **Un avis favorable est donné à l'unanimité des membres présents ou représentés**

Vote des administrateurs : **ont voté pour : 10 voix**
 se sont abstenus : Aucun
 ont voté contre : Aucun

En conséquence, après délibération, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le rapport définitif établi par l'ANCOLS au sujet de l'Association LOGEHAB, sous réserve du souhait d'obtenir par la suite un rapport davantage constructif.

A Chalon sur Saône, le 22 DECEMBRE 2016 pour extrait certifié conforme à l'original.

Philippe LEROY



Directeur Général